



E.M.S. La Terrassière SA

# PROTOCOLE pour sorties individuelles accompagnées en période de Covid 19

N° document : 310-52  
 Classeur : PROC  
 Version : 2  
 Page : 1/1

Sorties illimitées pour les résidents seuls ou accompagnés d'un proche  
 Sorties en après-midi pour les résidents accompagnés par le personnel : durée : 1 h max. (sauf situations particulières validées par les cadres)  
 Les résidents et accompagnateurs ne doivent pas présenter de symptômes du Covid 19

Qui	Quoi	Comment	Quand
<b>Réceptionniste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inscrit les sorties</li> <li>-Transmet les consignes aux proches</li> <li>-Remet une carte de visite si sortie restaurant, commerce</li> </ul>	<u>Liste comprenant :</u> Date Noms, prénoms résidents et accompagnant Numéro de téléphone de l'accompagnant Heure de sortie Heure de retour Motif de sortie	Au fur et à mesure des demandes
<b>Le responsable de l'animation ou les cadres infirmiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Evaluer cas par cas si le.la résident.e est en capacité d'appliquer strictement les mesures de protection.</li> <li>-Coordonnent les sorties qui nécessitent un accompagnement par le personnel entre les différents secteurs et désignent les accompagnants<sup>1</sup></li> <li>-Transmettre les consignes aux accompagnants et s'assurer que ces dernières ont bien été comprises.</li> <li>-En cas de doute ou problème, il faut en aviser la direction avant la sortie</li> </ul>	Selon liste à la réception	Le matin
<b>Les accompagnants et proches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagnent les résidents lors des sorties en respectant les consignes et mesures de précautions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-S'enregistrer à la réception</li> <li>-Prendre une carte de visite si sortie restaurant, commerce<sup>2</sup>. Y noter la date, heures de début et fin de passage.</li> <li>-Respecter les normes d'hygiène dictées par l'OFSP</li> <li>-Port du masque chirurgical durant la sortie</li> <li>-Se désinfecter régulièrement les mains (le résident doit prendre flacon solution hydro-alcoolique à rendre au retour)</li> <li>-Veiller au maintien de la bonne distance de sécurité (1,5 m) surtout lors du retrait du masque (prise de boisson par ex.)</li> <li>-Demander à la réceptionniste d'avancer l'argent</li> <li>-Garder et transmettre TOUS les justificatifs de paiements</li> </ul>	Lors des sorties

<sup>1</sup> Y compris les proches, stagiaires, bénévoles ou civilistes sous la responsabilité d'un cadre

<sup>2</sup> Afin de laisser une traçabilité de contact Covid 19

Redaction: RDL/CR/SD Responsible:SD	Validation: SD/RDL	Date de validation: 19.05.2020 Date de mise à jour:
P:\QUALITE\3-REALISATION\310-Organisation de la vie quotidienne\310-52 Protocole pour sorties individuelles accompagnées en période de Covid 19.doc		